



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2024

Date de convocation : 21 juin 2024	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 21 juin 2024	Nombre de conseillers présents : 13
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 juin 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, MM. PRAT, LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes, EYHERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Mme EYHERABIDE est arrivée à 19h34 durant la lecture de la décision n°14-2024-5.8

Ont donné pouvoir : Mme Sylvie BARBERI à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY
M. Alain PIERROT à Mme Joelle VUITRY

Absents excusés : Mmes Laurie FILLATRE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024 / VI / 4 - 1.1 **Adhésion au groupement de commandes 2025-2029 du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour la reliure des actes administratifs**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique,
VU le décret n° 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,
VU l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'Etat civil,
VU les termes de la convention constitutive du groupement de commandes signée du Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France en date du 19 décembre 2023, telle que présentée à l'assemblée,
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'être accompagnée dans la mise en conformité avec les dispositions en vigueur relatives à la commande publique et à la tenue de ses registres d'actes administratifs,

CONSIDÉRANT que le groupement proposé par le CIG de la Grande Couronne d'Ile-de-France répond à un cahier des charges exigeant permettant la réalisation de reliures de qualité répondant aux obligations réglementaires,

CONSIDÉRANT que la mutualisation des demandes favorise l'obtention de tarifs préférentiels, adaptés aux besoins,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs initié par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en tant que coordonnateur du groupement, habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la collectivité,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'engagement contractuel au groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

